

*Services particuliers.* Invitation aux employés des prisons de ne plus s'approvisionner des objets dont ils ont besoin chez les entrepreneurs ou fournisseurs de ces établissements. (Circ. 20 octobre 1856.) — Les directeurs et les gardiens en chef doivent s'abstenir d'employer, pour leur service particulier, soit des gardiens, soit des commissionnaires ou des surveillants. (Circ. 10 novembre 1856.)

*Teigne.* La maladie de la teigne n'est pas de nature à faire suspendre la translation de ceux qui en sont atteints. (Circ. 7 octobre 1856.)

1856  
1857

*Femmes enceintes.* Suspension de l'exécution des jugements, en matière correctionnelle, à l'égard des femmes enceintes ou qui allaitent leurs enfants. (Circ. 12 mars 1856.) — Invitation de différer l'emprisonnement jusqu'après l'accouchement des condamnées enceintes.—Exceptions. (Circ. 6 juillet 1857.)

1856  
1857

**Gardiens.** Les individus qui postulent une place de gardien, subiront un examen provisoire avant d'être examinés par la commission centrale. (Circ. 17 septembre 1856.) — Instruction pour les gardiens des prisons. — Attributions. — Devoirs. (21 décembre 1856.) — Rapport annuel sur les gardiens, en exécution de l'instruction précédente. (Circ. 21 juillet 1857.) Voy. *Personnel*.

**Charleroy.** Cession gratuite à la province de Hainaut, des bâtiments de l'ancienne maison d'arrêt de Charleroy. (Loi 22 décembre 1857.) — Arrêté pris en exécution de cette loi. (A. 24 décembre 1857.)

*Correction paternelle (Enfants détenus par voie de). Placement dans les  
maisons cellulaires. (Circ. 18 août 1857.)*

*Maisons cellulaires.* Peinturage et cirage des pavements en carreaux de terre cuite. (Circ. 10 juin 1857.)

*Masses d'habillements des gardiens. Dettes.* Liquidation des masses d'habillements des gardiens. — Dettes de ces employés. — Affectation des augmentations de traitement au paiement de ces dettes. (Circ. 6 août 1857.)

*Uniforme* et armement des fonctionnaires et employés des prisons. (A. 5 octobre 1857.)

*Alimentation.* Pommes de terre. Cherté. Impossibilité pour les entrepreneurs de satisfaire à leur contrat. Substitution du riz aux pommes de terre. (Circ. 26 juillet 1858.) — Soupe aux pois remplacée par la soupe à la viande. (A. 18 décembre 1858.) — Id. Instructions. (Circ. 23 décembre 1858.) — Denrées alimentaires. Délivrance aux gardiens, employés subalternes, à prix de revient. (Circ. 27 décembre 1858.)

1858

*Architectes.* Fixation du taux des honoraires à payer respectivement aux architectes, pour la construction d'une prison cellulaire à Gand. (A. 29 décembre 1858.)

1858

*Enfants* dont les parents sont incarcérés. Réunion des circulaires relatives  
à cet objet, en une instruction. (Circ. 24 juin 1858.)

*Masses de sortie.* Condamnés ayant changé de prison. (Circ. 12 avril 1858.)

*Régime économique et service domestique.* Matelats et traversins en paille de seigle et en zostère. Confection à la maison de sûreté de Bruxelles. Adoption pour le couchage des détenus. (Circ. 24 novembre 1858.) — Voy. *Adjudications.*

*Service des travaux.* Délivrance des billets d'entrée des fournitures. Irrégularité. (Circ. 40 septembre 1858.) — Maisons centrales. Inventaire trop élevé. Inconvénients. Préjudice pour le trésor. Intervention plus directe de l'administration supérieure dans toutes les mesures tendant à l'approvisionnement des magasins. (Circ. 41 septembre 1858.) — Voy. *Crédits*.

1858  
1859

*Armement des gardiens. Sabres et ceinturons. (Circ. 11 mars 1858.) — Pistolets. Achat de poudre et de balles. (Circ. 9 avril 1859.)*

1958  
1859

**Encombrement.** Maison de correction de Saint-Bernard. Cessation de l'encombrement qui y existait. Transfert à cette maison des condamnés à moins d'une année. (Circ. 30 mars 1858.) — Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. Suspension du transfert des jeunes délinquants à cette prison. Envoi à la maison de sûreté cellulaire de Liège. (Circ. 6 janvier 1859. 16 juillet 1859.)

1858  
1859

*Franchise de port.* Correspondance entre les directeurs des maisons centrales  
et les directeurs des maisons civiles et militaires. (Circ. 12 avril 1858.) —  
Id. les directeurs des maisons d'arrêt. (Circ. 21 octobre 1859.)

1858  
1860

*Classification et translation des condamnés. Maisons centrales. Commissions administratives. Autorisation de faire transférer, dans les prisons des arrondissements judiciaires, les détenus condamnés criminellement, à la veille d'être libérés. Proposition des directeurs. (A. 28 avril 1858.) — Maisons centrales. Condamnés à la veille d'être libérés. Translation dans les prisons d'arrondissement. Mise en liberté. Feuilles de route. Modèles. (Circ. 3 mai 1858.) — Pénitencier de Saint-Hubert. Places disponibles. Envoi de jeunes délinquants acquittés en vertu de l'art. 66 du Code pénal. (Circ. 5 mai 1858.) — Jeunes délinquants âgés de moins de vingt ans. Détention à la maison d'arrêt de Turnhout. Transfert à la maison cellulaire d'Anvers. (Circ. 16 juillet 1858.) — Prisons cellulaires. Cellules disponibles. Autorisation de les faire occuper par certains condamnés à plus d'un an d'emprisonnement. (Circ. 30 juillet 1858.) — Envoi au pénitencier de Saint-Hubert des jeunes délinquants acquittés. (Circ. 4 juin 1859.) — Translation à la maison de réclusion de Vilvorde des militaires condamnés à la brouette. (A. 9 juillet 1859.) — Militaires condamnés à la détention et jeunes délinquants. Prison dans laquelle ils doivent subir leur peine. (Circ. 16 juillet 1859.) — Translation à la maison de Saint-Bernard des condamnés correctionnellement, en récidive et n'ayant pas subi antérieurement une peine criminelle. (Circ. 16 juillet 1859.) — Translation des jeunes délinquants dans la maison de sûreté ou d'arrêt du chef-lieu de leur arrondissement respectif. (Circ. 26 octobre 1859.) Transfert des jeunes délinquants à libérer, dans la maison de sûreté ou d'arrêt, du chef-lieu de leur arrondissement respectif. (Circ. 6 janvier 1860.) — Pénitencier à Louvain. Conditions d'admission. Cellules disponibles. (Circ. 15 octobre 1860.) — Pénitencier de Louvain et de Saint-Hubert. Militaires condamnés à la détention. Jeunes délinquants ayant agi avec discernement. (Circ. 18 octobre, 17 décembre, 18 décembre 1860.) — Voy. *Encombrement*.*

1858  
1860

*Credits* pour le travail dans les prisons. (Loi. 21 avril, 8 juillet 1858,  
3 juin 1859, 13 juillet 1860.)

1858  
—  
1860

*Adjudications. Cahier des Charges. Entretien et nourriture des détenus.*  
Année 1859. (A. 9 septembre 1858.) — Fixation du jour pour les adjudications. (A. 12 septembre 1858.) — Cahier des Charges pour l'année 1860. (A. 21 septembre 1859.) — Adjudication pour l'année 1861. (A. 20 septembre 1860.) — Cahier des Charges. (A. 24 septemb. 1860.) — Adjudications générales pour l'année 1861. Fixation de l'époque. Rappel de la dépêche du 25 septembre 1858. Annonce au *Moniteur*. (Circ. 3 octobre 1860.)

1858  
—  
1860

**Gardiens.** Manière dont ces employés remplissent leurs fonctions. Bulletin sur chacun de ces employés, à transmettre au département de la justice. (Circ. 9 juin 1858.) — Emploi de gardiens chefs (adjudants.) Concours. Programme de l'examen. (Circ. 8 juin 1859.) — Chevrons. Obtention. Condition. (Circ. 29 août 1860.) — *Voy. Alimentation. Armement. Masse d'habillement. Personnel.*

1858  
1860

*Personnel.* Maisons centrales. Place de gardien chef. Examen. Programme (Circ. 17 mars 1858.). — Employés. Obligation de porter l'uniforme. Autorisation de le laisser confectionner dans les ateliers des prisons au prix de revient. (Circ. 28 mai 1858.) — Directeurs et employés. Emploi pour leur service particulier de détenus gardiens. Commissionnaires ou surveillants. Défense. (Circ. 17 février 1860.) — Confection d'objets mobiliers et autres pour compte des employés. Abus. (Circ. 1<sup>er</sup> mars 1860.) — Bruxelles. Création d'une place de magasinier dépensier. (A. 21 septembre 1860.) *Voy. Alimentation. Armement. Correspondance. Gardiens. Tantièmes. Franchise.*

58-60  
1858  
1860

*Règlements.* Maison de sûreté civile et militaire à Anvers. (Circ. 17 novembre 1858.) — Id. Prison cellulaire à Hasselt. (A. 28 décembre 1858.) — Id. Prison cellulaire de Louvain. (A. et Circ. 16 décembre 1859.) — Id. Maison de sûreté de Namur. (A. 6 mars 1860.) Voy. *Masse d'habillement. Objets hors d'usage.*

**Correspondance.** Directeurs, médecins et autres fonctionnaires et employés des prisons. Défense de correspondre au sujet des détenus avec des personnes privées. (Circ. 7 septembre 1859.) — Maison de sûreté et d'arrêt. Lettres adressées aux détenus. Tolérance dans l'application des dispositions réglementaires relatives au contrôle de la correspondance, envers certains détenus. (Circ. 29 décembre 1859.) — Voy. *Franchise de port*.

1859

*Contrainte par corps.* Amende. Frais de justice. Exercice de la contrainte d'office par les directeurs des prisons. Recommandation. (Circ. 28 décembre 1859.)

1859

*Maisons de détention militaire à Alost. Suppression. (A. 9 juillet 1859.)*

1859

*Échange de terrain.* Loi autorisant l'échange d'un terrain de l'État contre un terrain de la ville de Bruges. (Loi du 1<sup>er</sup> mars 1859.)

1859

*Militaires* détenus préventivement. Renseignements à fournir aux chefs de corps. Etat. Modèle. (A. 2 décembre 1859.)

1859  
—  
1860

*Commissions administratives.* Maison pénitentiaire à Louvain. Commission d'inspection et de surveillance, nomination. (A. 15 novembre 1859.) — Renouvellement des commissions administratives des prisons. (A. 11 février 1860.) — Maison de détention à Alost. Suppression de la commission administrative. (A. 8 mars 1860.)

1859  
—  
1860

*Masse d'habillement* des gardiens. Règlement. (A. 31 décembre 1859.) —  
Fourniture par la maison de force de Gand. Conseil de gestion. Directeur  
adjoint et plus ancien gardien. (Circ. 3 mars 1860.)

1860

*Comptabilité.* Petites dépenses. Avances de fonds. (Circ. 30 Mai 1860.) —  
Envoi des ordonnances de paiement en acquit de l'abonnement contracté  
par les provinces avec l'État pour l'entretien ordinaire des bâtiments.  
(Circ. 12 décembre 1860.)

*Constructions.* Nomination d'un inspecteur des constructions. (A. 16 juin 1859.) — Termonde. Prison cellulaire. Construction. Plan. Concours. Prime allouée à l'auteur du plan adopté. (A. 28 janvier 1860.)

1860

*Fournitures. Factures. (Circ. 15 septembre 1860.) — Voy. Adjudications.  
Service des travaux.*

1860

*Tantièmes*. Louvain. Fixation. (A. 29 mai 1860.)

*Service médical.* Liste des médicaments à transmettre à l'inspecteur général  
du service de santé de l'armée. (Circ. 2 juillet 1860.)

1860

*Objets hors d'usage. Vente. Règlement. (Circ. 31 octobre 1860.)*

*Permis de visite.* Distribution. Réserve. (Circ. 15 septembre 1860.)

*Rapports annuels.* Situation. Envoi à l'administration centrale, époque.  
(Circ. 24 mars 1860.)

1861

uis.

Travail dans les prisons secondaires. Bulletin de renseignements.

Modèle. (Circ. 13 sept. 1861) et Rec. Circ. 1861-63

1861

*Commissions administratives.* Attributions. Cas imprévus. Suspension de l'emprisonnement. (Circ. 15 mai 1861.) -- Propositions de grâces ou de réduction de peines. Observations. (Circ. 4 octobre 1861.) — Voy. FRAN-  
CHISE DE PORT.

1861

*Constructions.* Maison cellulaire à Anvers. Emprise de terrain. (A. 5 décembre 1861.)

1861

*Gardiens.* Second et quatrième chevron. Supplément de traitement. (A.  
16 juin 1861.)

*Encombrement.* Maison de force à Gand. Translation à la maison de reclusion  
de Vilvorde. (A. 25 février 1861.)

*Personnel.* Inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Retraite. (A. 21 mai 1861.) — Déplacement des employés. Démission. Révocation. (Circ. 26 juin 1861.) — Bruxelles, Place de magasinier dépensier, Traitement. (A. 21 septembre 1861.) — Maisons d'arrêt cellulaires. Directeurs. Places. Concours. (Circ. 27 décembre 1861.)

1861

*Masses d'habillements* des gardiens. Fourniture par la maison de force de Gand. Augmentation de prix. (Circ. 1<sup>er</sup> février 1861.)

1861  
1863

*Classification et translation des condamnés.* Translation des condamnés à la maison cellulaire de Louvain. Conditions. Autorisation. (Circ. 10 janvier 1861.) — Id. État de santé des condamnés. Constatation. (Circ. 31 janvier 1861.) — Condamnés à l'emprisonnement de simple police. Envoi à la maison de sûreté ou d'arrêt de l'arrondissement. (Circ. 28 avril 1862.) — Envoi des jeunes délinquants à la maison pénitentiaire de Louvain. Nécessité de l'autorisation. (Circ. 20 mai 1862.) — Maisons de sûreté ou d'arrêt non cellulaires. Envoi des jeunes délinquants. Conditions. (Circ. 31 mars 1863.) — Voy. *Frais de justice.*

1861  
1863

**Comptabilité.** États périodiques. Mention des règlements et dispositions administratives. (Circ. 17 mai 1861.) — Maisons centrales. État des fournitures. Envoi. Prescriptions. (Circ. 15 octobre 1861.) — Maisons centrales. Voitures cellulaires. Réparation et renouvellement. État spécial. Envoi. (Circ. 11 novembre 1861.) — Fournitures de charbons et d'huiles. Déclarations distinctes. (Circ. 29 octobre 1863.)

1861  
—  
1867

*Condamnés militaires.* Mise en liberté. Avis au commandant du dépôt du corps. (Circ. 28 octobre 1861.) — Frais d'entretien des militaires punis disciplinairement. État spécial. (Circ. 9 janvier 1863.)

1861  
1863

*Alimentation.* Substitution du riz aux pommes de terre. (Circ. 26 juin 1861.)  
Rations réglementaires. Distribution des restants aux prisonniers. (Circ.  
20 juillet 1863.)